



Toulouse, le 6 avril 2020

**Monsieur Eric MANONCOURT
Directeur Général Ressources Humaines
Mairie de Toulouse/Toulouse Métropole**

Objet : Règles de pose des congés

Monsieur le Directeur Général,

Nous sommes sollicités par de nombreux agents de différentes directions à qui il est demandé de poser 5 jours de congés avant le 30/04/2020.

Nous nous interrogeons fortement de cette **PRATIQUE INACCEPTABLE** alors qu'à ce jour, il n'existe aucun texte réglementaire applicable aux agents de la fonction publique territoriale sur ce sujet.

Par conséquent, et dans l'attente de la parution éventuelle d'une consigne ministérielle, sous quelque forme que ce soit, nous vous remercions de bien vouloir veiller à la bonne application de la réglementation en vigueur.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Secrétaire Général
FO Toulouse-Métropole
Nicolas REFUTIN**

**Le Secrétaire Général
FO Ville de Toulouse
Pascal MAYNAUD**